

F-2005-O-M-0083-01 (55)

4

PL 5500

Motion

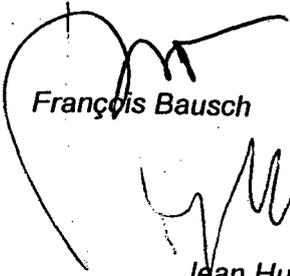
Luxembourg, le 13 décembre 2005
Dépôt : M. François Bausch
Budget 2006

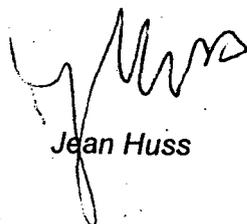
La Chambre des Député-e-s,

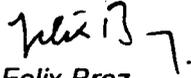
- considérant que le respect des principes d'égalité devant les charges publiques, de même que devant les aides publiques, est un véritable impératif et que le combat contre la fraude fiscale revêt donc une grande importance,
- considérant que la fraude en matière de TVA et notamment la fraude carrousel constituent la pratique la plus typique des fraudes affectant le domaine des recettes,
- considérant que pour combattre efficacement cette fraude fiscale, il faudra améliorer la collaboration entre les administrations concernées,
- rappelant l'engagement du Gouvernement de renforcer la coopération entre les administrations fiscales,
- considérant qu'une plus grande cohérence en matière de la législation et du code de procédure des administrations fiscales pourrait limiter les possibilités de la fraude,
- considérant l'importance de mettre en œuvre une simplification des procédures dans le domaine fiscal,

invite le Gouvernement

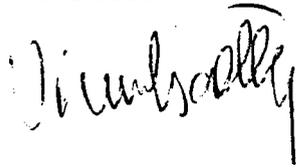
- à développer un projet d'harmonisation des procédures administratives fiscales,
- à élaborer un projet de loi régissant toutes les procédures se rapportant à l'ensemble de tous les impôts,
- à créer un service commun anti-fraude regroupant l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, l'Administration des Contributions Directes et l'Administration des Douanes et Accises.


François Bausch


Jean Huss


Felix Braz


Camille Gira


Viviane Loschetter